

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de **CRUZILLE**
Séance du 28 novembre 2020

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents à la séance : 11
Date de la convocation : 20 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le vingt huit novembre, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis exceptionnellement à la salle communale « Le Club » en raison des règles sanitaires liés au Covid-19 sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément au articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Mesdames CHAPUIS Armelle, NASSIR Marine et RATTEZ Karine, Messieurs BILLOT Thomas, CHARPY-PUGET Gilles, CREMONA Cédric, GUILLEMAUD Thibaud, MOINE Bernard, RATTEZ Thomas, ROSE Jean-Philippe, THURISSET Alexandre (9h15).

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de M CHARPY-PUGET Gilles, Maire.

Le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2020 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents**.

Monsieur le Maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Les membres présents acceptent à l'unanimité l'ajout de la délibération relative aux affouages. Lecture de la lettre de l'ONF .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve avoir pris connaissance de la nouvelle parcelle pour les affouages 2021 (coupe 19 de 2 hectares 55 à Collonge), de la convention à signer, de la demande de délimitation de cette coupe du responsable de l'ONF avec les personnes intéressées et du prix de 50€ par affouage. Deux affouagistes pour l'instant.

1. Contrat d'assurances des risques statutaires du personnel territorial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le centre de gestion à renégocier les contrats d'assurance pour le personnel territorial pour l'année 2021.

2. Décision modificative n°1

Suite à la vente de l'herbière (3600 €), des crédits en recette d'investissement sont nécessaires.

M. le Maire propose :

Augmentation de crédits en recette d'investissement de 3600 € au chapitre 024 (produits des cessions)

Diminution de crédits de 3600 € en recette d'investissement au chapitre 021(virement de la section de fonctionnement)

Diminution de crédits en dépenses de fonctionnement de 3600 € au chapitre 023 (virement à la section d'investissement)

Diminution de crédits en recettes de fonctionnement de 3600 € au chapitre 70 (produits des services)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la décision modificative n°1.

3. Exécution anticipée du budget 2021

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement communal dès le 1^{er} janvier 2021 et jusqu'à l'adoption du budget, le Conseil autorise le maire de recouvrer les recettes et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, mandater les emprunts, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020

4. Convention de servitudes

Demande pour la propriété de Madame Anne Bonvilain d'une convention de servitudes et d'un acte administratif concernant le passage d'une canalisation en béton et d'un fossé sur deux de leurs parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à signer cette convention avec les propriétaires et établir l'acte administratif.

5. Avis sur le RPOS du Syndicat Mixte des Eaux du Haut Mâconnais

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable établi par le Syndicat des Eaux du Haut Mâconnais est consultable en mairie.

Ce rapport sera envoyé également aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve avoir pris connaissance de l'existence de ce rapport.

6. Avis sur le RPQS du SIVOM

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement établi par le SIVOM du Mâconnais est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve avoir pris connaissance de l'existence du rapport.

7. Questions diverses

- Monsieur le maire informe que la fin des travaux du SYDESL sont en attente. Le SYDESL attend l'intervention d'ENEDIS, la réfection de la place Ponthus dépend des travaux de séparations des eaux usées et des eaux pluviales, une lampe sera posée au 520 route de Martailly, une autre doit être également installée dans la rue "passage des chèvres".
- Convention de mise à disposition du parking de la salle communale pour le marché du jeudi : la convention a été lue et signée par l'ensemble des producteurs locaux. Un panneau sera posé pour réguler le stationnement sur l'espace Ponthus.
- Marché de voirie : sollicitation d'autres communes désireuses de faire des travaux pour obtenir une meilleure offre des entreprises de BTP afin de pouvoir établir un budget prévisionnel sur 3 ans .
- PLUi : réunion organisée le 19 décembre à la mairie pour finaliser le PADD.
- Plan de gestion des forêts : les filières bois étant de plus en plus intéressantes, il serait opportun de faire une étude sur la rentabilité de l'exploitation d'une coupe.
- Projet d'aménagement place de l'Église : les travaux de végétalisation autour du terrain de boules à l'« Espace liberté » prévus mi-décembre.
- Déchetterie intercommunale Péronne-Tournus : penser à vous munir de votre badge indispensable à partir du 1^{er} décembre pour pouvoir entrer .
- Bulletin municipal : en écriture mais dossier allégé.
- CCAS : pas de restaurant pour les anciens cette année mais des paniers garnis leur seront offerts.
- Évènementiel : pas de manifestations organisées cette année 2020 en raison des mesures sanitaires liées à la Covid 19 (pas de rallye des vins, pas de repas du village, pas de marché de Noël , vœux du maire non programmés).
- Section foot : Cédric Crémona demande que le terrain route de Grevilly soit hersé et roulé afin de l'aplanir pour pouvoir y jouer sans risque d'accidents. La vente des orangettes et des pralines (ou chouchous) sur le marché du jeudi doit servir à l'achat d'un but mobile.

Fin de la réunion à 11h40

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET